

ARTELIA
Agence de Bordeaux / Le Haillan
Parc Sextant – Bâtiment D
6-8 av. des Satellites – CS 70048
33187 Le Haillan Cedex
Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82

COMPTE-RENDU MINUTES OF MEETING

Etude des aléas sur le bassin de risque du Marais Poitevin- Sud-Est de la Vendée PPRI Vendée - Comité Technique restreint du 16/07/2025

De/From Antoine LYDA Date 31/07/2025

E-Mail Antoine.lyda@arteliagroup.com Réf. 4352731
Pages 1/ 2

Objet/Subject **REUNION TECHNIQUE – COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE**
PPRI VENDEE – PHASE ENJEUX

Nom/Name	Entité/Organisme/Entity	Présent	Diffusion/Distribution /E-mail / Autre (other)
Christophe PECATE	Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte	X	X
Didier GERARD	Directeur DDTM	X	X
Ludovic THIRIOUX	Service urbanisme Fontenay-le-Comte	X	X
Aurélie MARTIN	Unité ADS CCPFV	X	X
Stanislas COLAS	SMVSA	X	X
Eric LE VOUEDÉC	DGS ville Fontenay-le-Comte	X	X
Anaëlle JOUBERT	DDTM	X	X
Frédéric MARBOTE	DDTM	X	X
Tim FABLET	DDTM	X	X
Quentin LEDIQUE	DST UAD CCPFV	X	X
Elodie DEBIERRE	UDAP 85	X	X
Marine PETER	UDAP 85	X	X
Antoine LYDA	ARTELIA	X	X

Compte-rendu des échanges

- Mr le Sous-Préfet introduit la réunion en rappelant que nous sommes dans une phase de travail sur les enjeux après validation de la phase aléas dans le cadre de la révision du PPRI de la rivière Vendée. Le PAC a été transmis et des échanges sur la doctrine sont encore nécessaires. L'objectif du travail sur les enjeux est de définir le périmètre des enjeux à prendre en compte avant d'établir le zonage règlementaire. Le travail sur le zonage et le règlement est prévu fin 2025 et 2026.

- Mr Gérard ajoute que le calendrier espéré intègre une concertation sur le zonage et le règlement à la rentrée 2026. Il y aura un gros travail sur le règlement en lien avec le PLUi et en prenant en compte le PMSV.
- Mr le Sous-Préfet indique qu'il est nécessaire de clarifier les contraintes pour les futurs projets. Mr Gérard indique qu'un travail sérieux doit être mené pour rester conforme aux textes et aux guides.
- Mr Le Vouedec indique qu'aujourd'hui la ville n'a pas la capacité de donner les règles du jeu aux porteurs de projet ce qui freine le développement du territoire. La ville souhaite un travail sur la doctrine et sur la notion de réduction de vulnérabilité en cherchant à garder un équilibre économique.
Mr Gérard indique qu'il est préférable de travailler par zone et non par projet sur cette réduction de la vulnérabilité.
- Mr Marbotte indique que les études ont montré une nouvelle vision du risque depuis l'ancien PPRI et qu'il est nécessaire de travailler sur une stratégie globale. Il ne sera pas possible d'augmenter le nombre de logements dans les zones à risque fort, ce qui peut poser des problèmes sur l'économie des projets
- Mme Debierre présente ensuite les caractéristiques du PMSV, qui est un document élaboré entre l'Etat et la collectivité et qui constitue un trou dans le PLU. L'objectif est de protéger le patrimoine mais aussi de permettre des projets. Ce PSMV aurait besoin d'évoluer mais la démarche est longue (4-5 ans).
L'UDAP émet des avis sur les PC et elle souhaite que des règles communes soient définies.
Elle rappelle également que ce document constitue le plus haut niveau de protection en urbanisme sur la commune de Fontenay. Se pose donc la question de la vulnérabilité, notamment en ce qui concerne le choix des matériaux et la forme du logement (duplex, hauteur de plancher).
- Mme Martin évoque la problématique des matériaux résilients. Les ADS ne disposent pas de compétences techniques pour identifier et conseiller sur ces matériaux.
La DDTM répond que cela relève de la responsabilité du constructeur, notamment dans le choix des matériaux (avec demande d'attestation).
- Mr le Sous-Préfet indique que des réunions régulières seront organisées (tous les 2 mois) discuter des projets et du règlement afférent (notamment la notion de réduction de la vulnérabilité). Il sera nécessaire d'organiser une réunion spécifique sur la zone d'attention hydraulique particulière.
- Mr Thirioux détaille ensuite 14 projets qu'il faudrait ajouter sur le recensement des enjeux. Des biens concernés par l'Opération de Restauration Immobilière sont également évoqués. Ces éléments seront transmis par mail à la DDTM et ARTELIA pour intégration sur les cartes d'enjeux.
- ARTELIA mettra à jour les cartes d'ici début août et les COPIL seront organisés en septembre.

Antoine LYDA

Responsable pôle Hydraulique Fluviale